

Pôle communication

Mercredi 28 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 28 septembre, a arrêté **trois** projets de délibération du Congrès ; adopté **trois** délibérations du gouvernement, **21** arrêtés ; examiné **22** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 (DM1) du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Décision modificative du budget propre de la Nouvelle-Calédonie »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles, dans le cadre de la décision modificative n°1 (DM1) du budget propre 2022 de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Décision modificative du budget propre de la Nouvelle-Calédonie »*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant modification du statut de l'établissement public administratif, Fonds nickel.

Dans le cadre de la proposition de loi du pays relative à l'instauration d'une taxe sur les exportations des produits miniers, il est prévu l'affectation du produit de cette taxe à un fonds pour les générations futures. L'entité destinée à recevoir ces fonds n'étant pas encore définie, il est proposé dans cette loi du pays que le Fonds nickel soit le réceptacle provisoire du produit de cette taxe ; ce, en raison du principe retenu lors de sa création et

de l'adoption du schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle Calédonie :

- soutenir les communes et les entreprises du secteur minier et métallurgique en favorisant le maintien ou la reconversion des emplois en cas de crise ou lors de la fermeture d'un centre minier ;
- financer des programmes de réhabilitation des zones dégradées par l'activité minière ;
- subventionner les communes pour la réparation de dommages causés par l'ancienne exploitation minière sur leur territoire ;
- subventionner, dans la limite des financements disponibles, les organismes poursuivant un but d'intérêt général en vue de participer au financement d'actions ou de placements en valeurs d'État ou en valeurs garanties par l'État constitués au profit des générations futures de la Nouvelle-Calédonie.

Le projet de délibération propose donc de modifier le statut du Fonds nickel afin de lui permettre de recevoir le produit de la taxe sur les exportations de produits miniers en distinguant clairement cette recette des autres recettes du Fonds nickel.

Par ailleurs, elle devra être restituée *in extenso* à l'organisme *ad hoc* dès sa création.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec le contreseing d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2022 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Le 24 août 2022, le conseil d'administration de l'IFMNC a adopté la première décision modificative (DM1) afin de procéder à des ajustements en recettes de fonctionnement.

La DM1 de l'exercice 2022 de l'IFMNC est arrêtée à la somme de 11 337 735 francs, dont :

- 5 406 074 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement ;
- 5 931 661 francs en recettes et - 2 250 000 francs en dépenses, pour la section d'investissement.

Le budget global 2022 est arrêté en recettes à la somme de 328 385 951 francs et en dépenses à la somme de 271 795 182 francs, faisant apparaître un excédent de 56 590 769 francs.

Pour rappel, le fonds de roulement au 31 décembre 2021 de l'IFMNC s'élevait à 72 millions de francs, soit 105 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Hervé Leroux, pour le compte de l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques destinés à l'usage vétérinaire « Rvet Import », à acquérir, détenir, distribuer, importer et exporter des médicaments et substances classés comme stupéfiants.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé le remplacement de Pierre Serol, pharmacien biologiste responsable du laboratoire d'analyses de biologie médicale dénommé « Laboratoire de Païta », par Nicolas Elana, jusqu'au 30 novembre 2022.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a validé l'enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, la « Pharmacie de la Baie », à la suite d'une cession de parts.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a actualisé la liste de référence des groupes de médicaments génériques en Nouvelle-Calédonie.
Cette actualisation est réalisée sur le fondement de la liste de référence des groupes génériques publiée en Métropole, par la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) de la Nouvelle-Calédonie, avec l'avis de la Cafat, du syndicat des pharmaciens et des grossistes.
L'actualisation régulière de la liste de référence des groupes de médicaments génériques a pour double objectif, d'une part, d'améliorer la lisibilité pour les professionnels en proposant une liste consolidée servant de base claire pour l'application de la nouvelle réglementation, et d'autre part, d'augmenter les économies réalisables grâce à l'ajout de molécules nouvelles. Grâce à cette nouvelle liste, l'économie a été évaluée à 138 millions de francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté la part de dotation globale des établissements hospitaliers prise en charge par la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022, via l'Agence sanitaire et sociale (ASS). Le taux de financement de l'ASS représente 23,86 % de son enveloppe globale, soit (6,8 milliards de francs) de manière à reprendre le financement des provinces, autorisées à s'y soustraire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'Agence sanitaire et sociale (ASS) de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

Cette dotation forfaitaire est réévaluée chaque année, par référence aux taux directeurs d'évolution des dépenses hospitalières votés par le Congrès.

Pour 2022, la dotation forfaitaire annuelle est arrêtée à 86 096 468 francs, calculée sur la base du taux directeur de reconduction des moyens hospitaliers fixé à 0 %.

La répartition de ce montant entre la Cafat et les provinces, conformément aux dispositions de l'article 4 de la délibération modifiée n° 162 du 9 janvier 2006, est définie de la manière suivante :

- 80 % au titre du Ruamm, soit 68 877 174 francs ;
- 20 % au titre des provinces, soit 17 219 294 francs répartis à raison de :
 - 50 % pour la province Sud (8 609 647 francs) ;
 - 32 % pour la province Nord (5 510 174 francs) ;
 - 18 % pour la province des îles Loyauté (3 099 473 francs).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté le montant des dotations globales de financement (DGF) des établissements hospitaliers, conformément au taux directeur général d'évolution des dépenses hospitalières (0 %) fixé par le Congrès le 23 août dernier pour l'année 2022. Soit :

- 25 224 millions de francs pour le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret ;
- 4 349 millions de francs pour le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet ;
- 3 743 millions de francs pour le centre hospitalier du Nord (CHN). L'ensemble représente une augmentation des dépenses de 1 099 930 441 francs par rapport aux montants de DGF arrêtés en 2021.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret pour l'exercice 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des prestations fournies par le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour l'exercice 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des prestations fournies par le centre hospitalier du Nord (CHN) pour l'exercice 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des médicaments coûteux pour l'exercice 2022.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole à compter du mois d'octobre 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Révision du taux des taxes pétrolières au mois d'octobre »*

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-1031/GNC du 27 avril 2022 fixant les tarifs d'achat, les marges et les tarifs de commercialisation de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Après une revalorisation globale des tarifs des viandes de l'OCEF au mois de mai dernier, le renchérissement des cours des céréales sur le marché mondial, en lien avec la guerre en Ukraine, continue d'impacter fortement les élevages de porcs et de volailles.

Afin de répondre aux enjeux de la filière, l'arrêté propose une augmentation du prix d'achat aux éleveurs de porcs de 35 francs par kilo à partir du 1^{er} octobre, pour soutenir le marché et notamment prendre en compte la hausse des charges.

Cette augmentation aura une influence certaine sur le marché intérieur. L'inflation estimée devrait être de 5,5 % sur le prix final aux consommateurs. L'impact financier attendu devrait profiter principalement aux éleveurs, aux fonds de développement et à l'Agence rurale.

De manière opportune, au travers de cet arrêté, il est également proposé d'établir des tarifs de l'OCEF pour les veaux de la classe « extra », créée tout récemment par la délibération n°263 du 24 août 2022.

Désignation	Prix de vente hors taxes
Veau	
Carcasse ou demi-veau extra	635
Avant veau extra	456
Arrière veau extra	815

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la revalorisation des tarifs des produits de la société par actions simplifiée (SAS) Provenderie Saint-Vincent.

La SAS Provenderie Saint-Vincent, productrice d'aliments pour animaux, est soumise au régime de la « liberté contrôlée des prix », qui nécessite l'accord préalable du gouvernement pour toute demande de revalorisation tarifaire. Compte-tenu du contexte mondial inflationniste au niveau des matières premières, du coût du fret et du maïs local, et afin de préserver la capacité d'investissement de l'entreprise, elle a demandé une revalorisation tarifaire moyenne de 18 francs par kilo par aliment.

Pour mémoire, la dernière revalorisation accordée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'ensemble des produits de la société a eu lieu en 2013.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la revalorisation des tarifs des produits la société anonyme (SA) SICA-NC.

La société SICA-NC, productrice d'aliments pour animaux, est soumise au régime de la « liberté contrôlée des prix », qui nécessite l'accord préalable du gouvernement pour toute demande de revalorisation tarifaire. Compte-tenu du contexte mondial inflationniste au niveau des matières premières, du coût du fret et du maïs local, et afin de préserver la capacité d'investissement de l'entreprise, SICA-NC a demandé une revalorisation tarifaire moyenne de 25 francs par kilo par aliment.

Pour mémoire, la dernière revalorisation accordée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'ensemble des produits de la société a eu lieu en 2013.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec le contreseing d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à **32** le nombre de postes ouverts au titre des premier (27) et second concours (cinq) externes pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à **sept** le nombre de postes ouverts au titre des premier (six) et second concours (un) externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à Loïc Henneberg en qualité d'expert-comptable.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à la SARL ABALONE en qualité de société d'expertise comptable.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à Manon Ochida en qualité d'expert-comptable.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **sept** avis favorables sur une demande de titre de séjour dont **deux** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **huit** autorisations de travail et **sept** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.